John Carter Brown
Library
Brown University

SANGORSKI & SUTCLIFFE

78.5

OBSERVATIONS

SUR

LE MÉMOIRE JUSTIFICATIF

DE LA COUR DE LONDRES.

OBSERVATIONS

SUR

LE MÉMOIRE JUSTIFICATIF

DE LA COUR DE LONDRES.

PAR

PIERRE-AUGUSTIN CARON DE BEAUMARCHAIS.

AUXQELLES ON A JOINT

LES LETTRES

DES

DUCS DE PRASLIN ET CHOISEUL

AU

COMTE DE VERGENNES,

Avec la Reponſe du dernier ;

ET

L'ARRÊT DU ROI,

SUR CET OUVRAGE.

A LONDRES,

CHEZ J. ALMON, LIBRAIRE, VIS-A-VIS BURLINGTON-HOUSE, DANS PICCADILLY.

MDCCLXXX.

OBSERVATIONS

SUR

LE MÉMOIRE JUSTIFICATIF

DE LA COMTESSE DE LAMOTTE.

PAR

MONSIEUR LE DUC DE LAUZUN.

SUR LES LETTRES

DE LA

COMTESSE DE VALOIS,

ET

LE FAUSSAIRE INCONNU,

SUR LES DOUANES.

OBSERVATIONS

SUR

LE MÉMOIRE JUSTIFICATIF

DE LA COUR DE LONDRES.

PREMIER MOTIF D'ÉCRIRE.

S'IL peut être permis à un Particulier d'oſer un moment s'immiſcer dans la querelle des Souverains ; c'eſt lorſqu'appellé, par eux-mêmes, en jugement dans des *Mémoires juſtificatifs* addreſſés au Public dont il fait partie, il s'y voit perſonellement cité ſur des Faits tournés en reproches de *perfidie* contre les ennemis de ces Souverains ; mais qui, preſentés avec plus de franchiſe, ſervent eux-mêmes à juſtifier la Puiſſance inculpée, à rendre à chacun ce qui lui appartient.

SECOND MOTIF D'ÉCRIRE.

S'il eſt reçu parmi les Rois d'entretenir à grands frais, les uns chez les autres, de faſtueux Inquiſiteurs, dont le vrai mérite eſt autant de bien éclairer ce qu'on fait dans le pays de leur réſidence, que d'y répandre ſans ſcrupule les plus fauſſes notions des événemens, lorſque cette fauſſeté peut être utile à leurs auguſtes Commettans ; au moins n'avait-on encore vu chez aucun Peuple, un magnifique Ambaſſadeur pouſſer la diſſimulation de ſon état, juſqu'à en impoſer même à ſon pays, dans ſes dépêches miniſtérielles, pour aug-

menter la méſintelligence entre les Nations, ou pour accroître ſa conſiſtance & préparer ſon avancement.

C'eſt pourtant ce qui réſulte aujourd'hui de l'examen des prétendus Faits touchant le commerce entre la France & l'Amérique, cités dans le *Mémoire juſtificatif* du Roi d'Angleterre, ſur les rapports fautifs du Vicomte de Stormont que je nomme ici ſans ſcrupule ; parce qu'il a ſemblé m'y inviter lui-même, en feſant ſervir mon nom & mes armemens à des accuſations de *perfidie* contre la France.

S'IL entrait dans mon plan de traiter le fond de la queſtion qui diviſe aujourd'hui les deux Cours, je n'aurais nul beſoin d'établir, par les Faits particuliers qui me concernent, que, non-ſeulement nos Miniſtres ont montré plus d'égards qu'ils n'en devaient à l'Angleterre, à la nature des liaiſons ſubſiſtantes ; mais qu'ils ſont reſtés, par complaiſance pour la Cour de Londres, fort en-deça des droits non diſputés de toute Puiſſance indifférente & neutre. C'eſt par des Faits nationaux & connus de l'Europe entiere, que je ferais évanouir le reproche de perfidie tant de fois appliqué dans ce *Mémoire juſtificatif*, à la conduite de la France ; & je le repouſſerais ſi victorieuſement ſur ſes auteurs, que je ne laiſſerais aucun doute ſur la vérité de mon aſſertion.

En effect, quelle eſt donc la Nation qui prétend aujourd'hui nous ſouiller du ſoupçon de perfidie, en réclamant avec tant d'aſſurance & l'honneur & la foi des Traités ? N'eſt-ce pas cette même Nation Anglaiſe, injuſte envers nous par ſyſtême, & dont la morale à notre égard, a toujours été renfermée dans cette maxime applaudie mille fois à Londres, dans la bouche du grand Politique Chatam : *Si nous voulions être juſtes envers la*

France

France & l'Eſpagne, nous aurions trop à reſtituer. Les affaiblir, où les combattre eſt notre unique loi, la baſe de tous nos ſuccès ?

N'eſt-ce pas ce même Peuple dont les outrages & les uſurpations n'ont jamais eu d'autres bornes que celles de ſes pouvoirs ; que nous a toujours fait la guerre ſans la déclarer ; qui, après avoir, en 1754, aſſaſſiné M. de Jumonville, officier Français, au milieu d'une aſſemblée convoquée en Canada pour arrêter des conventions de paix & fixer des limites, a, ſans aucun objet même apparent, commencé la guerre de 1755, en pleine paix, par la priſe inopinée de 500 de nos vaiſſeaux, & l'a terminée en 1763, par le Traité le plus tyrannique, & l'abus le plus intolérable des avantages que le ſort des armes lui avait donnés ſur nous dans cette guerre injuſte ?

N'eſt-ce pas cette Nation uſurpatrice, pour qui la paix la plus ſolemnellement jurée n'eſt jamais qu'une trêve accordée à ſon épuiſement, & dont elle ſort toujours par les plus criantes hoſtilités ? Qui, des 1774, avait ſouffert que ſon Commandant au Sénégal, le ſieur Macnémara, fit enlever un vaiſſeau Français du commerce de Nantes, qu'on n'a jamais rendu ? Qui, dans l'année 1776, après nous avoir outragés de toute façon dans l'Inde, inſulta ſur le Gange trois vaiſſeaux Français, la *Saint-Anne*, la *Catherine*, & l'*Iſle de France*, & fit tirer ſur eux à boulets, au paſſage de Calcuta, briſa nos manœuvres, tua ou bleſſa nos Matelots, & couronnant l'atrocité par la dériſion, leur envoya ſur le champ des Chirurgiens pour panſer les bleſſés ? Outrage dont tous les Commerçans de l'Inde irrités & conſternés, n'ont ceſſé de demander juſtice & vengeance au Roi de France.

N'eſt-ce pas encore cette même Nation qui, toujours fidèle à ſon ſyſtême, avait donné l'ordre, un an avant l'ouverture des hoſtilités, de nous attaquer dans l'Inde à l'improviſte, & de nous chaſſer de toutes nos poſſeſſions, comme cela eſt irrévocablement prouvé par la date de l'inveſtiſſement de Pondichéry en 1778 : & qui, imperturbable en ſon arrogance, ne rougit pas de

faire avancer froidement aujourd'hui par ſon doucereux Ecrivain : *qu'il eſt au-deſſous de la dignité de ſon Roi d'examiner les époques où les Faits ſe ſont paſſés* ; comme ſi dans toute querelle il n'était pas reconnu que le tort eſt tout entier à l'agreſſeur ?

N'eſt-ce pas cette Nation toujours provoquante, qui, pendant ce même tems de paix, s'arrogeant le droit de douane & de viſite ſur tout l'Océan, ſe feſait un jeu d'eſſayer notre patience, en arrêtant, inſultant & vexant tous nos vaiſſeaux de commerce à la vue de nos côtes même ?

N'eſt-ce pas un Marin de cette Nation que déſigne le Capitaine Marcheguais de Bordeaux, arrêté en Mars 1777, à 130 lieues de la côte de France, lorſqu'il déclare qu'on lui a tiré huit coups de canons à boulets, briſé toutes ſes manœuvres ; & que même après avoir envoyé quatre hommes & ſon ſecond, faire viſiter ſes paſſeports & prouver qu'ils étaient en régle, il n'en a pas moins vu paſſer ſur ſon bord dix ſcélérats, vu crever ſes ballots, bouleverſer tout dans ſon navire, le piller, l'emmener priſonnier, & le retenir, lui ſixieme, à leur bord, tant qu'il leur a plu de lui voir avaler le poiſon de l'inſulte, & des plus groſſiers outrages ?

N'était-ce pas auſſi par des Capitaines Anglais, que dans ce même tems de paix, pluſieurs navires de Bordeaux, entr'autres le *Meulan* & la *Nancy*, furent enlevés en ſortant du Cap, & les équipages indignement traités, quoiqu'ils fuſſent expédiés pour France, & ne continſſent aucunes munitions de guerre ? Qu'un Capitaine Morin fut arrêté à la pointe des Prêcheurs, atterrage de la Martinique, & conduit à la Dominique, malgré des expéditions en règle pour le Cap-Français & S. Pierre de Miquelon ? Nos Greffes d'Amirautés ſont remplis de pareilles plaintes & déclarations faites en 1776 & 1777, contre les Anglais, ce peuple ſi loyal en ſes procédés, qui nous accuſe aujourd'hui de perfidie !

Ils nous enlevaient donc nos Navires marchands à l'atterrage même de nos Iſles. Ils pourſuivaient leurs

ennemis

ennemis jusques sur nos côtes, & les y canonaient de si près, que les boulets portaient à terre ; & ils ne fesaient nul scrupule de répondre par des bordées entieres aux représentations que les Commandans de nos frégates venaient leur faire de l'indécence de leurs procédés : Témoin le Chevalier de Boiffier, qui ne pouvant retenir son indignation, se crut obligé de châtier cette insolence, auprès de l'Isle à Vache, en désemparant, à coups redoublés, une frégate Anglaise & la forçant de se retirer dans le plus mauvais état à la Jamaïque.

Ils tiraient à boulets sur des navires entrés dans les Ports de France ; témoin ce vaisseau Marchand arrêté dans les jettées de Dunkerque, par plusieurs coups de canon à boulets, & forcé d'en ressortir à tous risques, pour se laisser visiter par une patache Anglaise, qui se tenait sans pudeur en rade à cet effet.

Ne portaient-ils pas l'outrage au point de tenter de brûler des vaisseaux Américains jusques dans nos bassins ? Insulte constatée à Cherbourg, & qu'on ne put attribuer à l'étourderie d'aucun Particulier ; puisque c'était une Corvette du Roi, Capitaine en uniforme & parti de Jersey par ordre exprès de la Cour, avec promesse de trois cent guinées, s'il executait son projet insultant.

Ces plaintes & mille autres semblables arrivaient de toutes parts aux Ministres de France qui, pouvant & devant peut-être éclater contre l'Angleterre à de tels excès, avaient pourtant la modération d'en porter seulement leurs plaintes aux Ministres Anglais, dont les réponses aussi souvent dérisoires que la conduite des Marins était odieuse, contenaient en substance, *ou qu'on était mal instruit, ou que les Capitaines étaient ivres, ou que c'était un mal-entendu, ou même que c'étaient de perfides Américains masqués sous pavillon Anglais.* Jamais d'autre raison, encore moins de justice ; & c'est-là le scrupuleux voisin, le candide ami, le peuple équitable & modéré qui nous accuse aujourd'hui de perfidie !

A qui donc l'Ecrivain du *Mémoire justificatif* prétend-il donner le change en Europe ? Est-ce pour détourner

tourner l'attention des Anglais de la conduite inſenſée de leur miniſtère, qu'on eſſaie en cet Ecrit d'y inculper le nôtre ? En accuſant nos Miniſtres d'avoir trompé la nation Françaiſe & ſon Roi ; penſent-ils étouffer les cris du peuple Anglais qui fait retentir à leurs oreilles ces mots ſi redoubtés : Rendez-nous l'Amérique & le ſang de nos freres ; rendez-nous notre commerce & nos millions engloutis dans cette guerre abominable. Ce n'eſt pas la perfidie de nos rivaux qui nous a cauſé toutes ces pertes, c'eſt la vôtre. Eh quelle part, en effet, les Miniſtres Français ont-ils eue à l'indépendance de l'Amérique ?

Lorſque la France, à la derniere paix, mit l'Angleterre en poſſeſſion du Canada ; lorſque, long temps avant cette époque, le clairvoyant M. Pitt avait prédit : *que ſi on laiſſait ſeulement forger aux Américains les fers de leurs chevaux, ils briſeraient bientôt ceux de leur obéiſſance* ; lorſque ce même Lord Chatam prédit encore à Londres en 1762 : *que la ceſſion du Canada par la France ferait perdre l'Amérique aux Anglais* ; lorſque la jalouſie de toutes les Colonies ſur les priviléges accordés à la nouvelle poſſeſſion & leurs inquiétudes ſur l'établiſſement d'un Monarchiſme qui ſemblait menacer la liberté, commencerent les murmures & les troubles ; lorſque les concuſſions & les mauvais traitemens firent ſonner l'alarme & ſecouer aux Américains le joug de la dure Angleterre, en reſſerrant les bornes du grand mot *Patrie* aux limites du Continent ; la France entra-t-elle pour quelque choſe dans les motifs de cette rupture ? ſon intrigue ou ſa perfidie aveugla-t-elle enfin les Miniſtres Anglais ſur les conſéquences & les ſuites de cette effrayante rumeur qu'ils affectaient de mépriſer ?

Le feu du mécontentement couvait de toutes parts en Amérique. Mais lorſqu'au moment de l'acte du Timbre en 1766, l'incendie allumé à Boſton ſe propagea dans toutes les villes du Nord ; quand l'emeute ſanguinaire de cette ville anima les habitans à pourſuivre hautement le rappel des Gouverneur & Lieutenant de Maſſachuſſets-Bay ; lorſque l'affaire du ſenau de Rodes-Iſland força les Anglais de rapeller ces deux officiers, &

de

de retirer l'acte imprudent du Timbre ; l'intrigue ou la perfidie de la France eut-elle la moindre part à ces événemens préparatoires de la liberté des Colonies, fur leſquels l'adminiſtration Anglaiſe daignait à peine encore ouvrir les yeux ?

Bientôt le fatal impôt ſur le thé, l'évocation des grandes affaires à la Métropole, l'inſtallation des Tribunaux nommés par la Cour, & mille autres attentats à la liberté des Colonies, firent prendre les armes à tous les Citoyens, & former enfin ce grand corps devenu ſi funeſte aux Anglais d'Europe, *le Congrès de Philadelphie.* Mais tant d'imprudence & d'aveuglement de la part du Cabinet de Saint-James, furent-elles le fruit de l'or, de l'intrigue & de la perfidie de notre Miniſtère ?

Excitâmes-nous le ſoulévement des Cadets, les hoſtilités du Général Gage à Boſton, la proſcription du thé dans toutes les Colonies, & tous ces grands mouvemens qui avertirent l'Univers que l'heure de l'Amérique était enfin arrivée ; pendant que les Miniſtres Anglais, tels que ce Duc d'Olivarès, ſi connu par le compte inſidieux qu'il rendit à ſon Roi, Philippe, de la révolte du Duc de Bragance, trompaient ainſi leur Roi, Georges, & le berçaient perfidement du plus abſurde eſpoir ſur la réduction de l'Amérique ?

L'intrigue ou la perfidie de la France dirigea-t-elle les efforts vigoureux d'un peuple élancé vers la liberté par la tyrannie, quand les vaiſſeaux Anglais furent ſi fiérement renvoyés en Europe ? Fut-ce la France encore qui échauffa l'obſtination Anglaiſe à les ramener en Amérique, & celles des Américans à les refuſer, à en brûler les cargaiſons ?

Et la rupture ouverte entre les deux Peuples, & les armemens réciproques, & l'affaire honteuſe de Lexington, & celle de Bunkershill, & la lâcheté des Anglais d'armer les eſclaves contre les maîtres en Virginie, & celle encore plus grande d'y contrefaire les papiers monnoies pour les diſcréditer, eſpèce d'empoiſonnement inconnu juſqu'à nos jours, & toutes les horreurs qui ont porté l'Amérique à publier enfin ſon indépendance, à la ſoutenir à force ouverte, ont elles été le fruit de

l'intrigue

l'intrigue & de la perfidie Françaiſe, ou celui de l'avidité, de l'orgueil, de la ſotiſe & de l'aveuglement Anglais ?

Vit-on la France alors ſe permettre d'uſer des droits du plus ancien, du plus profond, du plus juſte reſſentiment, pour fomenter chez ſes voiſins malheureux, la révolte & le trouble ?

Spectatrice tranquille, elle oublia tous les manques de foi de l'Angleterre, & les intérêts de ſon propre commerce, & la grande raiſon d'Etat qui permet, qui peut-être ordonne de profiter des diviſions d'un ennemi naturel pour entretenir ſa détreſſe, ou provoquer ſon affaibliſſement ; quand une expérience de plus d'un ſiecle a prouvé que nul autre moyen ne peut le rendre juſte & loyal envers nous.

Ainſi, quoique le Palais de Saint-James ne méritât, comme on voit, aucuns des égards que celui de Verſailles lui prodiguait en cette occaſion ſi majeure ; la France n'en reſta pas moins rigoureuſement indifférente & paſſive ſur les querelles inteſtines de ſon injuſte rivale.

Elle fit plus. Pour tranquiliſer cette rivale inquiete, elle déclara qu'elle garderait la neutralité la plus exacte entre les deux Peuples, & l'a religieuſement gardée ; juſqu'au moment où la raiſon, la prudence, la force des événemens, & ſurtout le ſoin de ſa propre ſûreté l'ont obligée, ſous peine d'en être victime, à changer publiquement de conduite, à ſe montrer ouvertement ſous un autre aſpect.

Mais pourquoi l'Angleterre, à l'inſtant de la neutralité, n'oſa-t-elle pas l'enviſager comme un manque de foi de la France, & la lui reprocher comme une infraction aux traités ſubſiſtans ? C'eſt qu'elle ſavait bien que la queſtion que ſoulevait ſes Colonies, ne pouvait pas s'aſſimiler à ces mouvemens ſéditieux que le ſuccès même ne juſtifie point & que le Prince a droit de punir dans des Royaumes plus abſolus.

C'eſt que le nom générique *Roi*, dont la latitude eſt ſi étendue qu'aucun de ceux qui s'en honorent, n'a un

état

état, un ſort, un pouvoir, ni des droits ſemblables : c'eſt que ce nom ſi difficile à porter, ayant une acception abſolument différente dans les pays ſoumis au gouvernement d'un ſeul, tels que la paiſible Monarchie Françaiſe, & dans les Gouvernemens mixtes & turbulens, tels que la Royal-ariſto-démocratie Anglaiſe ; l'Acte qui, du Languedoc ou de l'Alſace à la France, eût été juſtement regardé chez nous comme un crime de lèze-Majeſté au premier chef, n'était en Angleterre qu'une ſimple queſtion de droit ſoumiſe à l'examen de tout libre Individu.

C'eſt que le refus, de par le Roi, de faire juſtice à l'Amérique, & le redreſſement à coups de canon, de ſes longs griefs, y devaient être enviſagés comme un des plus grands abus du pouvoir, comme la ſubverſion totale des loix conſtitutives, & l'uſurpation la plus dangereuſe pour un Prince de la Maiſon de Brunſwick ; car il ne devait pas oublier, qu'un pareil ſoulévement avait fait paſſer la Couronne en ſa Maiſon, mais à condition de la porter comme *King* Anglais, & non à la maniere du Roi de France.

C'eſt que la réclamation véhémente des Colonies, ſur le droit de n'être jamais taxé ſans repréſentans, & celui d'être toujours jugé par ſes Pairs, ſous la forme des Jurées, avait trouvé tant de partiſans en Angleterre, qu'elle tenait & tient encore la nation très-diviſée ſur un objet ſi intéreſſant à l'état civil de chaque citoyen Anglais.

C'eſt que même aux aſſemblés du Parlement, & dans quelques ouvrages des hommes les plus reſpectés des deux Chambres, on a porté le doute à ce ſujet au point d'agiter hautement : ſi les Anglais ne ſont pas plus rébelles à la Chartre commune & conſtitutive, que les Américains.

C'eſt que Milord Abington, l'un des hommes les plus juſtes & les plus éclairés d'Angleterre, a été juſqu'à propoſer en pleine Chambre, à toute l'Oppoſition, de ſe retirer du Parlement, & d'y graver ſur les régiſtres, pour cauſe de leur *ſeceſſion* (mot nouveau qu'il fit exprès

pour exprimer cette insurrection nationale), que le Parlement & le Prince avaient de beaucoup passé leur pouvoir en cette guerre ; que le Parlement sur-tout, composé des représentans du Peuple Anglais, n'avait pas dû jouer la Farce odieuse des Valets-Maîtres, & sacrifier l'intérêt de ses Commettans à l'ambition du Prince & des Ministres.

C'est que, dans le cas d'un pareil abus, le Peuple avait droit, dit-il, de retirer un pouvoir aussi mal administré ; parce qu'à lui seul appartient la décision d'une guerre comme celle d'Amérique, en sa qualité de Législateur suprême & de premier Fondateur de la constitution Anglaise.

Or si, même en Angleterre, il n'était pas décidé lequel est rébelle à la constitution, de l'Anglais ou de l'Américain ; à plus forte raison, un Prince étranger a-t-il bien pu ne pas se donner le soin d'examiner la question qui divisait les deux Peuples, & rester froid en leur querelle ! & c'est aussi le terme où le Roi s'est tenu.

Ce refus de juger entre l'ancienne & la nouvelle Angleterre ; ce principe équitable & non contesté de la neutralité du Roi de France une fois posé, détruisait d'advance cette foule d'objections subtiles échappées depuis aux Logiciens d'Oxford, de Cambridge & de Londres : à savoir, si le Roi de France devait ouvrir ou fermer ses ports aux vaisseaux des deux Nations belligérantes, ou seulement à l'une des deux ? S'il ne devait pas restreindre les droits de son commerce par complaisance pour une Nation qui ne respecte les droits de personne ? Et sur-tout s'il ne devait pas interdire à ses Armateurs les ports du Continent d'Amérique, en recevant les Américains dans les siens ? Questions, comme on voit, aussi vaines à proposer, qu'inutiles à répondre. Car, par le droit absolu de sa neutralité, le Roi ne devait aux deux Nations qu'un traitement absolument égal, soit qu'il admît, soit qu'il rejettât leurs navires.

Ainsi, de même qu'il y aurait contradiction, quand la France ouvre ses ports aux vaisseaux Anglais, Danois,

nois, Hollandais & Suédois, d'interdire aux Négocians Français la liberté d'aller commercer à Londres, à la Baltique, au Zuiderzée, &c. De même, en recevant les vaiſſeaux Américains ſur le pied de toutes ces nations dans ſes ports, la France ne pouvait, ſans contradiction, refuſer à ſes Armateurs la liberté d'aller commercer à Boſton, à Williamſburg, à Charleſtown, à Philadelphie ; car tout ici devait être égal.

Telles étaient, ſelon mon opinion, les conſéquences rigoureuſement juſtes que la France devait tirer de ſa neutralité, relativement à ſon commerce ; & ſi le Roi de France, oubliant les longs reſſentimens de ſes Auteurs, voulait bien avoir des égards pour ſes injuſtes voiſins en guerre avec leurs freres ; Sa Majeſté devait croire, à plus forte raiſon, ſa juſtice intéreſſée à ne pas ſoumettre en pleine paix, ſes fideles ſujets les Commerçans Maritimes, à des interdictions, à des privations qu'aucun Souverain de l'Europe ne paraiſſait impoſer aux ſiens.

Laiſſer nos ports ouverts & libres à toutes les Nations qui ne nous faiſaient pas la guerre, & ne point priver les Anglais du droit de nous épuiſer, par le commerce, de toutes les productions Françaiſes, en laiſſant aux Américains la liberté de nous les acheter en concurrence ; n'était-ce pas, de la part du Roi, conſerver à la fois les égards accordés aux Etrangers, & maintenir la protection eſſentiellement due, par tout Monarque équitable, au commerce de ſes Etats ?

Hé bien ! en déclarant franchément & ſelon mon opinion, que telle était la conduite que la France devait tenir ; je ſuis obligé d'avouer que, ſoit délicateſſe, auſterité dans la morale d'un jeune & vertueux Roi, dont le cœur n'a pas vieilli, ne s'eſt pas conſumé dans cette colere & ce deſir de ſe venger des Anglais, que ſon Aïeul a gardés juſqu'au tombeau ; ſoit amour pour la paix, ſoit égards de nos Miniſtres pour les embarras de l'injuſte Angleterre, ou je ne ſais quelle aveugle complaiſance pour les repréſentations du Vicomte de Stormont qui ne ceſſait de les harceler ; tout en reconnaiſ-

ſant les Négocians Français fondés dans leurs demandes de protection pour le commerce qu'ils voulaient ouvrir avec l'Amérique ; les Miniſtres du Roi ſe ſont toujours tenus à leur égard dans la plus exceſſive riguer. Si quelque choſe aujourd'hui doit les faire repentir de leur condeſcendance ; n'eſt-ce pas de voir l'honnête Ecrivain du *Mémoire juſtificatif*, eſſayer d'établir, comme un trait de leur perfidie, cette anxiété qui ne fût qu'une lutte perpétuelle & douloureuſe entre leur autorité réprimante & les efforts très-actifs d'un commerce éclairé ſur nos vrais intérêts ?

Lorſqu'à toutes les raiſons qui militaient, dans mes Requêtes, en faveur du Commerce de France, j'ajoutais, avec cette liberté qu'un grand patriotiſme peut ſeul excuſer ; quand j'ajoutais, dis-je, qu'il paraîtrait bien étrange à toute l'Europe que le Roi de France eût la patience de laiſſer payer à ſa Ferme du tabac, juſqu'à cent francs le quintal de cette utile denrée, de ſouffrir même qu'elle en manquât, pendant que l'Amérique en regorgeait : Que ſi la guerre entre l'Angleterre & ſes Colonies durait encore deux ans ; le Roi, pour n'avoir pas voulu même uſer des plus juſtes droits de ſa neutralité, s'expoſait à voir les vingt-ſix ou trente millions de ſa Ferme du tabac très compromis ; & cela, parce qu'il plaiſait aux Anglais, qui ne pouvaient plus nous fournir cette denrée, de nous en interdire inſolemment l'achat dans le ſeul pays du monde où ſa culture était en vigueur : eſpece d'audace ſi intolérable, qu'à Londres même on plaiſantait hautement de notre moleſſe à la ſupporter ?

Lorſque, par ces raiſons & d'autres ſemblables, je preſſais nos Miniſtres de délier les bras au Commerce de France ; comme on ne peut pas ſuppoſer que ce fût faute de nous bien entendre qu'ils nous tenaient rigueur ; il faut donc en conclure qu'un excès de condeſcendance pour nos Ennemis, les rendait ſourds à nos inſtances ! Excès d'autant plus étonnant qu'il était aiſé de deviner, ce que l'expérience prouve aujourd'hui, qu'on ne leur en ſaurait jamais nul gré de l'autre côté de la Manche.

Maintenant,

Maintenant, ſi j'ai bien montré qu'après pluſieurs ſiecles d'un reſſentiment légitime, & ſelon les principes du *Droit-naturel*, ſous les relations ſeules duquel les Peuples ou les Royaumes exiſtent les uns à l'égard des autres, la France aurait pu ſans ſcrupule uſer de toutes les occaſions de ſe venger de l'Angleterre & de l'abaiſſer en favoriſant les mouvemens de ſes Colonies ; & qu'elle ne l'a pas fait !

Si j'ai bien montré qu'en ſuivant l'exemple, en imitant les procédés de l'Angleterre, la France pouvait abuſer des embarras où la guerre d'Amérique plongeait ſes ennemis naturels, pour fondre inopinément ſur leurs flottes marchandes, ou ſur leurs poſſeſſions du Golphe ; ce qui, loin de nous attirer la guerre, eût condamné l'Angleterre à une paix éternelle ; & que par délicateſſe & par honneur elle ne l'a pas voulu faire !

Il ne me reſte plus qu'à prouver, d'après les citations du *Mémoire juſtificatif*, qui touchent à notre Commerce, à ma perſonne, à mes vues, au prétendu concours du Miniſtère, il me reſte à prouver que le Vicomte de Stormont, contre la vérité, contre ſes lumieres & contre ſa conſcience, n'a pas ceſſé d'envoyer à ſa Cour des expoſés très-inſidieux, très-faux, de la conduite de la nôtre ; & c'eſt ce que je vais faire à l'inſtant.

Je commencerai par convenir franchement & ſans détour que les Négocians Français, parmi leſquels je me nomme, ont fait, malgré la Cour, des envois d'habits, d'armes & de munitions de toute eſpece en Amérique ; & que s'ils ne les ont pas multipliés davantage, c'eſt que la rigueur de notre Adminiſtration n'a pas ceſſé de mettre des entravers à leurs armemens : & je conviens de cela, non-ſeulement parce que c'eſt la vérité ; mais parce que je crois qu'en cette occaſion les Armateurs Français n'étaient tenus à d'autre devoir qu'à celui de ne pas heurter, par les ſpéculations de leur intérêt, l'intérêt politique du Roi de France.

Ils pouvaient même ignorer ſi le Roi, par auſtérité, voyait leurs efforts de mauvais œil ; car ſous un Prince

auſſi

auſſi bon, auſſi juſte, il y a bien loin encore du malheur de lui déplaire, au crime affreux de lui déſobéir. D'ailleurs, l'Ecrivain Anglais, qui fait dans ſon *Mémoire juſtificatif*, une ſi fauſſe application du mot *Contrebande*, aux expéditions haſardées de notre Commerce, ne ſait-il pas, ou feint-il d'ignorer qu'une marchandiſe dont l'échange ou la vente eſt libre en un Royaume, n'y devient point Contrebande, uniquement parce que ſon exportation ou ſa deſtination peut nuire à une Puiſſance étrangere ; & que le Négociant, qui n'eſt jamais appellé dans les Traités entre les Rois, ne doit ſe piquer de les étudier que dans les points qui croiſent, ou favoriſent ſes ſpéculations ?

A quel titre donc un Armateur devrait-il des égards aux rivaux étrangers, aux ennemis de ſon commerce ? Par la nature même des choſes, dans la guerre maritime, le malheureux Armateur n'eſt-il pas condamné à ſupporteur ſeul tout le poids des pertes que fait l'Etat, ſans jamais obtenir de dédommagement ? Dans la guerre de terre au moins, pendant que les Stipendiares de la Royauté ſe diſputent à coups de canons, ou de fuſils, un terrein, une ville, un pays, un immeuble enfin, dont le revenu doit dédommager le Prince attaquant, des frais qu'il fit pour la conquête ; le Citadin, le Marchand, le Bourgeois, qui n'a pas pris les armes, attend l'événement ſans le craindre, & reſte libre poſſeſſeur de ſon bien, à condition ſeulement de payer au nouveau maître le tribut que l'ancien exigeait ; à quelques abus près.

Mais comme il eſt écrit qu'on ne ſa bat jamais pour ne rien piller ; que ſi l'homme eſt né pillard, la guerre, & ſur-tout celle de mer, réveille en lui cette paſſion que le frein des loix n'a fait qu'aſſoupir : Et comme, dans cette guerre de mer, il n'y a point d'immeuble à conquérir, qui puiſſe acquitter les dépens en donnant des ſubſides, & que le champ de bataille eſt toujours aux poiſſons, quand les nobles Enragés ſont ſéparés, partis, ou coulés bas : Tous les héros de l'Océan ſont convenus entre'eux, pour premier retour de leurs frais & ſuivant

la

la morale des loups, de commencer par courir ſur les vaiſſeaux déſarmées du commerce paiſible, & de s'emparer ſans raiſon, ſans pitié, ni pudeur, de la propriété du Négociant, qui ne fait nulle défenſe ; ſauf à combattre & ſe déchirer entr'eux lorſqu'ils ſe rencontreront face à face. Enſorte qu'à la paix, lorſque les Etats fatigués ſe font grace ou juſtice, ou que ſe forçant la main, à raiſon des ſuccès, ils ſe dédommagent réciproquement de leurs pertes ; le pauvre Armateur, à qui l'on ne ſongea ſeulement pas, qui perdit tout, à qui l'on ne rend rien, reſte ſeul dépouillé, par le vol impuni qui lui fut fait, à lui qui n'était en guerre avec perſonne !

De cet abominable état des choſes, il réſulte que la violence avec laquelle on rend l'Armateur premiere victime des querelles entre les Rois, ne peut laiſſer dans ſon cœur qu'une haine invétérée contre les Etrangers ennemis de ſon commerce & de ſes propriétés. Il en réſulte encore qu'on ne pourrait lui envier, ſans porter un cœur infernal, la ſeule reſſource qui lui reſte contre tant de périls accumulés, celle de ſaiſir toutes les occaſions, tous les moyens de rendre ſes ſpéculations & promptes & lucratives.

Donc, & n'en déplaiſe au Vicomte de Stormont, qui fait, des Négocians Français, de vils inſtrumens de la perfidie de nos Miniſtres, il ne nous a fallu que l'eſpoir de balancer les riſques par les avantages, pour nous déterminer d'armer pour l'Amérique ; & notre calcul à cet égard étant plus fort que toute inſinuation miniſtérielle, nous avons cru, comme je l'ai dit, être ſeulement tenus à l'obligation de ne pas heurter dans nos entrepriſes, l'intérêt reconnu du Prince qui nous gouverne. Mais certes, & n'en déplaiſe encore au Viſcomte de Stormont, au Cabinet Anglaiſe, à l'Ecrivain du Manifeſte, aucun de nous n'a penſé qu'il dût à l'injuſte Angleterre, le délicat égard de détourner ſes ſpéculations d'un pays, parce qu'il était devenu ſon ennemi. Tous au contraire ont dû prévoir que les Américains, ayant de plus preſſans beſoins en raiſon de la guerre Anglaiſe,

mettraient

mettraient un plus haut prix aux denrées qui leur étaient néceſſaires : tel a été le véhicule général du Commerce de France.

Quant à moi qu'un gôut naturel pour la liberté, qu'un attachement raiſonné pour le brave peuple qui vient de venger l'univers de la tyrannie Anglaiſe, avait échauffé ; j'avoue avec plaiſir que, voyant la ſotiſe incurable du Miniſtère Anglais qui prétendait aſſervir l'Amérique par l'oppreſſion, & l'Angleterre par l'Amérique ; j'ai oſé prévoir le ſuccès des efforts des Américains pour leur déliverance : j'ai même oſé penſer que, ſans l'intervention d'aucun Gouvernement, ni des coloſſes maritimes qu'ils ſoudoient, l'humiliation de l'orgueilleuſe Angleterre pourrait bien être avant peu l'ouvrage de ces *vils poltrons* ſi dédaignés, de l'autre Continent, aidés de quelques vaiſſeaux marchands ignorés, partis de celui-ci.

J'avoue encore que, plein de ces idées, j'ai oſé donner par mes diſcours, mes écrits & mon exemple, le premier branle au courage de nos Fabriquans & de nos Armateurs ; & que je n'ai jamais cru, quoiqu'on ait pu dire, manquer au devoir d'un bon ſujet envers mon Souverain, en formant une Société maritime, en établiſſant une liaiſon ſolide de commerce entre l'Amérique & ma maiſon, en me chargeant d'acheter & d'embarquer en Europe tous les objets qui pouvaient être utiles à mes braves Correſpondans, *les vils poltrons de l'Amérique*.

Mais, ſi je ne prétendais pas à la protection de la Cour, j'avoue que j'étais loin de croire que le Vicomte de Stormont, dont la plus grand affaire était de harceler l'Adminiſtration, aurait le crédit de l'engager, par ſes clameurs, à porter une inquiſition ſévère & juſqu'alors inouie, ſur le cabinet des Négocians, & d'en arrêter les ſpéculations.

Mais puiſque cet objet de ſa miſſion, qu'il n'a que trop bien rempli, à l'avantage de l'Angleterre, a malheureuſement ruiné les efforts & les entrepriſes des Armateurs Français ; pourquoi donc cet ingrat Vicom-

te,

te, qui, dans ſes rapports miniſtériels, cite avec tant d'emphaſe, neuf ou dix vaiſſeaux chargés par moi pour les Américains, à la fin de 1776, & qui les diſtingue ſi ſubtilement de ma frégate l'Amphitrite, a-t-il omis d'apprendre à ſa Cour que notre Miniſtère, étourdi de ſes plaintes, avait perdu de vue la protection qu'il nous devait peut-être ; & que loin de nous l'accorder, il avait accablé le commerce de prohibitions, & ſur-tout avait preſque étouffé ma Société naiſſante, en mettant un embargo général ſur tous mes bâtimens ?

En vain repréſentai-je alors, qu'être ſoumis à l'inſpection des Douaniers Anglais ſur mer, & s'y voir expoſés à tout perdre, ſans eſpoir de réclamation, ſi l'on était pris à l'atterrage de l'Amérique avec des marchandiſes prohibées par l'Angleterre, était courir aſſez de dangers, ſans que la France aidât encore à reſtreindre les plans de ſes Armateurs ; le Miniſtère inflexible exigea rigoureuſement que tous ces bâtimens priſſent des expéditions pour nos Iſles, & fiſſent leurs ſoumiſſions de ne point aller commercer au Continent.

Quel motif engagea donc cet Ambaſſadeur, de taire à ſa Cour les complaiſances exceſſives que la nôtre avait pour lui ? Pourquoi lui cacha-t il que, ſur ſa délation, le 10 Decembre 1776, le Miniſtre de la Marine fit arrêter au Havre & viſiter exactement tous mes Vaiſſeaux ? Que dans ce Port où ſe trouvaient alors l'*Amphitrite*, *le Romain*, *l'Andromède*, *l'Anonime*, & pluſieurs autres, ſi le premier de ces Bâtimens déjà lancé dans la grande rade, eſquiva la viſite, tous les autres la ſubirent, & ſi rigoureuſe, qu'ils furent déchargés publiquement, au grand dommage de mon entrepriſe ?

Pourquoi, dans la joie qu'il en devait reſſentir, n'a-jouta-t-il pas que, ne pouvant eſpérer aucun terme, obtenir aucun adouciſſement à ces ordres prohibitifs, je fus obligé de déſarmer tous mes navires ? En effet il eſt de notoriété que ſi quelques-uns enſuite ont pu partir, ce n'a été qu'en Avril, Mai & Juin de l'année ſuivante : encore a-t-il fallu changer leurs noms, leurs chargemens, & donner les plus fortes aſſurances qu'ils n'iraient qu'à nos Iſles du Golphe ! M. l'Ambaſſadeur

niera-t-il qu'ils y ont été réellement, lorſqu'il ſait que l'un d'eux, *la Seine*, à, pour prix de mon obéiſſance, été enlevé, à la pointe des Prêcheurs, atterrage de la Martinique, au grand ſcandale de tous les habitans qui le virent, & conduit à la Dominique, où, ſans autre forme de procès, le pavillon Anglais y fut arboré ſur le champ, & le nôtre jetté dans la mer avec de grands cris d'*huzza*, & les plus triſtes feux de joie ?

Comment ce profond politique, cet Ambaſſadeur devenu Miniſtre, s'eſt-il abſtenu d'écrire à ſa Cour, que le même embargo fut mis ſur mes vaiſſeaux à Nantes ; & que la *Thérèſe* arrêtée dans ce port, ne put partir qu'en Juin 1777, après la plus ſévère viſite, & lorſqu'on fût bien certain qu'elle ne portait point de munitions ; ſur-tout, lorſque le Capitaine ſe fut ſoumis à n'aller qu'à Saint-Domingue où il a demeuré près d'un an, ainſi que l'*Amélie*, à mon très-grand dommage encore ; puiſque quatre petits bâtimens Bermudiens que j'y avais fait acheter, pour conduire au Continent les cargaiſons de ces navires d'Europe, ont tous été pris, ſoit en allant, ſoit en revenant ?

Pourquoi ne manda-t-il pas à ſa Cour, qu'en Janvier 1777, mon *Amphitrite* ayant relâché à l'Orient, le Miniſtère, à la ſollicitation, fit arrêter ce bâtiment ſous pretexte que pluſieurs Officiers s'y etaient embarqués pour aller offrir leurs ſervices aux Américains ?

Comment, à cette occaſion, pût-il omettre, dans ſes dépêches, que la Cour envoya l'ordre au plus conſidérable de ces Officiers, de rejoindre à l'inſtant ſon corps à Metz, & d'y rendre compte de ſa conduite ; & qu'apprenant que l'Officier éludait d'obéir, elle fit dépêcher exprès un Courier à l'Orient avec ordre de l'arrêter, de le caſſer & de l'enfermer pour le reſte de ſes jours au Château de Nantes ; rigueur à laquelle il n'échappa qu'en ſe ſauvant ſeul preſque nud, ſans oſer reparaître au vaiſſeau : que le Miniſtre ne rendît même à ma frégate la liberté de partir, qu'après avoir exigé du Capitaine une ſoumiſſion poſitive & par écrit, qu'il n'irait qu'à Saint-Domingue, ſous toutes les peines qu'il plairait de lui infliger à ſon retour, s'il y manquait.

Mais

Mais une autre réflexion ſe préſente, & je ne dois pas le retenir, puiſque l'écrivain du Roi d'Angleterre l'a négligée. La Cour de France, une Puiſſance étrangère indifférente & neutre, s'oppoſait au noble emploi que des Officiers, la plupart étrangers, voulaient faire de leur loiſir en faveur des Américains ! Mais que nous importait à nous, pour qui leur bravoure allait s'exercer ? Et par quel excès de complaiſance pour l'Ambaſſadeur Anglais, nos Miniſtres établiſſaient-ils une telle inquiſition contre les partiſans de l'Amérique ; lorſqu'il eſt prouvé, par le Fait, que le neveu du Maréchal de Thomond, de Milord Clare, que le Comte de Bulkley enfin, le plus ardent Anglais qui jamais ait été ſouffert au ſervice de France, obtenait d'eux ſans peine la permiſſion d'aller ſolliciter à Londres du ſervice contre l'Amérique ? Si la ſolution de ce problême échappe à mes lumières ; ce qui frappera tout le monde ainſi que moi, c'eſt que la comparaiſon & le rapprochement de ces deux procédés, devaient au moins faire trouver grace à nos très-complaiſans Miniſtres devant ce terrible Ambaſſadeur ; & que ſon zèle & ſes travaux n'euſſent pas ſemblé moins important à ſa patrie, & l'euſſent également porté lui-même au Miniſtère où il brûlait d'arriver, ſi, au lieu de calomnier notre Cour, il eût rendu compte à la ſienne de tout ce qu'il en obtenait journellement.

Quoique la politique au fond ne ſoit par-tout qu'une ſublime impoſture ; on n'a pas encore vu d'Ambaſſadeur ſe donner des licenſes auſſi étendues ſur la ſublimité de la ſienne ! Il était réſervé au Vicomte de Stormont d'en offrir le digne exemple à l'Univers !— Mais c'eſt la France, dit-il, qui envoyait ces Officiers en Amérique.—Eh ! grand *Polititien*, ou *Politiqueur !* y a-t-il beaucoup de raiſonneurs de votre force en Angleterre ? & penſez-vous que le Congrès, qui n'a pas cru devoir tenir un ſeul des engagemens pris devant moi, par ſes Agens en Europe, avec les officiers que je lui adreſſais, que même a refuſé du ſervice à preſque tous en arrivant, eût manqué d'égards à ce point pour notre Cour, s'il eût penſé que ces généreux

guerriers lui étaient envoyés par un Roi dont il ſollicitait ſi vivement le ſecours & l'amitié ? De quel œil auſſi penſez-vous que le Roi de France eût vu le renvoi des Officiers, ſi ce Prince eut été pour quelque choſe en l'arrangement de leur départ ? On ſe fait donc un grand bonheur de déraiſonner à Londres !

Cette réflexion ſeule eſt un trait de lumiere qui nous met tous dons notre vrais jour, Anglais, Français, travailleurs & raiſonneurs.

A la vérité, mon zèle empreſſé pour mes nouveaux Amis, pouvait être bleſſé du peu d'accueil qu'ils feſaient à de braves gens que j'avais porté moi-même à s'expatrier pour les ſervir. Mes ſoins, mes travaux & mes avances étaient immenſes à cet égard. Mais je m'en affligeai ſeulement pour nos malheureux Officiers ; parce que dans ces refus même des Américains, je ne ſais quelle émulation, quelle fierté républicaine attirait mon cœur & me montrait un peuple ſi ardent à conquérir ſa liberté, qu'il craignait de diminuer la gloire du ſuccès, s'il en laiſſait partager le péril à des étrangers.

Mon ame eſt ainſi compoſée : dans les plus grands maux elle cherche avec ſoin, pour ſe conſoler, le peu de bien qui s'y rencontre. Ainſi pendant que mes efforts avaient ſi peu de fruit en Amérique, & que les Anglais eſſayaient de tout corrompre autour de moi pour l'atténuer encore ; de lâches ennemis m'accuſaient dans mon pays d'être ſoudoyé par la Cour de Londres, pour l'avertir à tems du départ de tous nos vaiſſeaux de Commerce & la mettre à même de s'en emparer. Et moi, ſoutenu par ma fierté, je dédaignais de me défendre, & je livrais ces méchans à leur propre honte en me promettant bien de ne jamais ſouiller mon papier de leur nom. Les Oiſifs de Paris enviaient mon bonheur & me jalouſaient comme un favori de la fortune & des Puiſſances : & moi, triſte jouet des événemens, ſeul, privé de repos, perdu pour la ſociété, deſſéché d'inſomnie & de chagrins, tour à tour expoſé aux ſoupçons, à l'ingratitude, aux anxiétés, aux reproches de

la France, de l'Amérique & de l'Angleterre, travaillant nuit & jour, & courant à mon but avec effort, à travers ces landes épineuſes, je m'exténuais de fatigue & j'avançais fort peu. Mais mon courage renaiſſait quand je penſais qu'un grand Peuple allait bien-tôt offrir une douce & libre retraite à tout les perſécutés de l'Europe ; que ma patrie ſerait vengée de l'abaiſſement auquel on l'avait ſoumiſe, en fixant par le traité de 1763, le petit nombre des vaiſſeaux qu'on daignait encore lui ſouffrir ; que le voile obſur, le crèpe funéraire dont notre port de Dunquerque était enveloppé depuis 60 ans, ſerait enfin déchiré ; qu'enfin la mer devenu libre aux Nations commerçantes, Marſeille, Nantes & Bordeaux pouraient le diſputer à Londres, & devenir à leur tour les Cabarèts de l'Univers. J'étais ſoutenu par l'eſpoir qu'un nouveau ſyſtême de Politique allait éclore en Europe, & que l'Angleterre une fois remiſe à ſa vraie place, le nom Français ſerait aimé, chéri, reſpecté partout. J'ajouterais encore que j'étais ranimé par l'eſpoir de voir le Régne actuel exalté comme un des plus beaux de la Monarchie ; ſi, dans cet Ecrit auſtère & bruſquement jeté, je ne m'étais pas interdit tout Eloge, & même celui du jeune Roi, qui nous donne un ſi grand eſpoir par la ſageſſe de ſes vues & ſon amour ſimple & vrai pour le bien, dans l'âge où preſque tous les hommes ne ſe font remarquer que par des folies, des ridicules, ou des travers.

Ce bel avenir me rendait mon courage & ma gaieté même ; au point qu'un Miniſtre Anglais m'ayant fait l'honneur, au ſujet de *l'Amphitrite*, de dire à quelqu'un, en riant, que j'étais un bon Politique ; mais un mauvais Négociant : Je répondis ſur le même ton : Qu'il laiſſe faire au temps ; la fin ſeule peut nous montrer lequel aura plus proſpéré, moi dans mon petit commerce, & lui dans ſa grande adminiſtration.

Dans un pareil état des choſes, on ſent bien que le Cabinet de Saint-James eût appris avec joie, par ſon Ambaſſadeur, qu'au retour de ma frégate l'*Amphitrite*, mon Capitaine, accuſé de déſobéiſſance, avoit été ſcandaleuſement

daleuſement arrêté, puis traîné en priſon, quoique ſon Journal prouvât qu'il n'avait fait que céder à l'empire des circonſtances ; & qu'ayant reſté 90 jours en route, & 35 ſans ſe reconnaître, il s'était vu prêt à périr de miſère à l'inſtant qu'il fut porté ſur le Continent : mais ſon crime était d'y avoir jetté l'ancre ; & je ſuis perſuadé moi, que le Lord North aurait ſu bon gré à l'Ambaſſadeur, s'il eût appris par lui que la mine terrible qu'il en fit à nos Miniſtres, avait coûté trois mois de cachot à mon malheureux Capitaine, & à moi deux mille écus d'indemnité que je crus lui devoir, pour payer les humeurs du Vicomte de Stormont.

C'eſt ainſi que chaque Fait articulé dans le *Mémoire juſtificatif*, d'après le rapport de cet Ambaſſadeur eſt faux, inſidieux ou controuvé. Voyez-le citer comme un crime, un bâtiment, l'*Heureux*, à moi, parti de Marſeille en Septembre 1777, & diſſimuler en même tems à ſa Cour, que ce vaiſſeau, l'*Heureux*, le plus malheureux des vaiſſeaux, était depuis dix mois dans le port, équipé, chargé, prêt à partir, puis arrêté à la ſollicitation de lui Vicomte, enfin déchargé deux fois publiquement, par ordre du Miniſtre ; & que ce n'eſt qu'après ces éclats ſcandaleux & dommageables que ce vaiſſeau, qui m'avait ruiné par un ſi long ſéjour, & des dépenſes ſi énormes, a obtenu la liberté de ſortir du port avec des comeſtibles ſeulement, & ſans aucunes munitions de guerre. Car s'il a relâché ailleurs pour accomplir ſon chargement, qui n'était pas même au tiers ; c'eſt un Fait abſolument étranger à nos Miniſtres, puiſqu'il s'eſt paſſé loin du Royaume, & hors de la longueur de leurs bras.

Ainſi, lorſque ce Mémoire parle de mes armemens de Dunkerque, il ſe garde bien d'avouer que l'Adminiſtration, toujours auſſi ſévère à mon égard qu'attentive aux plaintes de l'Ambaſſadeur Anglais, donna l'ordre exprès de viſiter dans ce port tous les vaiſſeaux annotés par l'inquiſition *Stormonienne*, & de les décharger ſans pitié, s'ils avaient à bord des munitions de guerre ; que l'un d'eux, *la Marie Catherine*, ſe trouvant en

rade

rade à l'inſtant où l'ordre arriva, put ſe dérober à ſa rigueur & ſe rendre à la Martinique avec un chargement d'Artillerie, aſſuré à Londres même; mais que les autres furent viſités, déchargés & forcés d'aller en leſt chercher du fret en Amérique; ſans que j'aie pu depuis trouver une autre occaſion de rembarquer mes cargaiſons militaires; tant l'attention du Gouvernement à y veiller a été ſévère & continuelle.

Voilà ce que le Vicomte de Stormont pouvait bien apprendre à ſa Cour; il eût honoré ſa vigilance & n'eût point trahi la vérité: mais c'eſt ce dont on s'embarraſſe le moins en politique. Il devait même ajouter que, dans la colère où je fus de ce qui m'arrivait à Dunkerque, ayant appris que le ſieur Frazer, Commiſſaire Anglais, odieux par ſon emploi, mais perſonnellement déteſté dans ce port, avait oſé corrompre & fait paſſer en Angleterre un de nos bons Pilotes-côtiers, & beaucoup de Matelots Français, je me procurai toutes les preuves juridiques de ce honteux délit: mais que je ne pus jamais obtenir du Gouvernement, que le Commiſſaire inſolent fût pourſuivi pour ce crime de lèze-nation; & je ne l'obtins pas, je m'en ſouviens bien, parce que les ſoins que je m'étais donnés à ce ſujet, pouvaient être taxés de récrimination par l'Ambaſſadeur Anglais. Je dirai tout; car ce n'eſt ici ni le lieu ni le tems de flatter perſonne. Un écrit deſtiné à relever le flagornage Anglais du *Mémoire juſtificatif*, ne doit pas être à ſon tour accuſé d'une imbécile partialité pour la France.

Mais le comble de la mauvaiſe-foi dans les rapports de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, eſt le compte inſidieux qu'il rend à ſa Cour de *l'Hippopotame*, ce vaiſſeau que j'ai nommé *le Fier Rodrigue*, & qui depuis a eu l'honneur d'être jugé digne par le Général Amiral d'Eſtaing, de contribuer, ſous ſes ordres, au ſuccès des armes du Roi près la Grenade, leſquels ne ſont point, comme le dit l'Ecrivain emmiellé du *Mémoire juſtificatif*, des triomphes de gazettes, ni des ſuccès à coups de preſſe; mais de beaux & bons ſuccès à coups de canons.

C'eſt

C'eſt le Compte inſidieux qu'il rend à ſa Cour de ces prétendus 14 *mille fuſils que j'y devais embarquer, & des autres munitions de guerre à l'uſage des rébelles*, cités dans le *Mémoire juſtificatif*; aucun armement n'ayant été plus ouvertement, plus cruellement moleſté, pour complaire au Vicomte de Stormont. Voici le Fait; on le trouvera concluant.

Tant de vaiſſeaux arrêtés dans nos ports; tant de déchargemens faits par ordre ſupérieur; tant d'opérations manquées ou ſuſpendues; tant d'or & de tems perdu, & ſurtout l'obligation forcée d'exécuter rigoureuſement les ordres prohibitifs de la Cour, ſur les munitions de guerre, avaient enfin changé mes plans d'armemens.

Bientôt apprenant que les Anglais m'avaient enlevé beaucoup de navires, & qu'il ne me reſtait d'autres moyens de marcher librement que de me rendre redoubtable aux Corſaires; je fis acheter par un Tiers & ſur criées publiques, en Avril 1777, l'*Hippopotame*, vaiſſeau de ligne que le Roi feſait vendre à Rochefort. On le mit au radoub auſſitôt, pour être armé en guerre & marchandiſes; & toute ſa cargaiſon, de la valeur d'un million, conſiſtant en vin, eau-de-vie, marchandiſes ſèches, & ſans une ſeule arme, une ſeule caiſſe de munitions, fut à l'inſtant tranſportée à Rochefort, pour partir au plutôt.

Mais ce fatal Ambaſſadeur, dont la grande affaire était de déſoler notre Commerce ſur terre, pendant que les Corſaires de ſa nation l'outrageaient & le pillaient ſur mer; ce profond Politique, qui partageait ſon temps entre le plaiſir d'impatienter nos Miniſtres en France, & celui de les calomnier en Angleterre, s'en vint faire à Verſailles des lamentations . . . . . ſi lamentables ſur ce navire, en diſant que je feignais d'équiper un Bâtiment pour le commerce, & ne feſais qu'armer un vaiſſeau de guerre pour le ſervice du Congrès, que la Cour en fut ébranlée.

Sur ces nouvelles criailleries, le Miniſtère, ignorant abſolument que j'euſſe part à cet armement qui ſe feſait ſous un nom ſuppoſé, donna les ordres les plus

précis

précis aux Commandant & Intendant de Rochefort de découvrir ſous main le nom & l'objet du vrai propriétaire de ce vaiſſeau. J'appris la recherche de la Cour, & je fis addreſſer du lieu de l'armement, le Mémoire ſuivant au Miniſtre de la Marine, ſous une ſignature étrangère. Si je le joins ici, c'eſt que ſon caractère & ſon ſtyle donneront mieux que tous mes raiſonnemens, une juſte idée des relations qui exiſtaient alors entre l'Adminiſtration & le Commerce de France.

MONSEIGNEUR,

" Sur les interrogations faites à notre Commiſſionnaire de Rochefort par le Commandant de la Marine, " nous penſons qu'il n'y a qu'un de ces Anglais inquiets & rodeurs dont nos ports ſon remplis, qui ait " pu ſemer l'alarme ſi mal-à-propos ſur nous, & fait " inſpirer à votre Grandeur, par des voies qui leur " ſont familières, le deſſein de porter une inquiſition " inconnue juſqu'ici ſur le cabinet & les ſpéculations " des Négocians Français.

" Monſeigneur, le vaiſſeau du Roi *l'Hippopotame* " était à vendre : apparemment que c'était pour que " quelqu'un l'achetât. Nous l'avons bien acheté, bi- " en payé ; nous le feſons radouber à grands frais, & " nous ne croyons pas qu'il y ait rien là de contraire " aux loix du Commerce, ni qui nous doive expoſer au " ſoupçon de vouloir contrarier les vues pacifiques du " Governement.

" Mais ſi un vaiſſeau d'un tel gabaris ne peut être " deſtiné qu'à de hautes ſpéculations ; n'eſt-il pas na- " turel, Monſeigneur, que nous mettions ce navire en " état de ne pas craindre, en pleine paix, de ſe voir " harcelé, canoné, viſité, fouillé, inſulté, dépouillé, " peut-être emmené & confiſqué, malgré la régularité " de nos expéditions, (comme cela eſt arrivé à tant " d'autres), s'il ſe trovve une aune d'étoffe dans nos " cargaiſons, dont la couleur ou la qualité déplaiſe au " premier malhonnête Anglais qui nous rencontrera ?

" Lorſqu'il nous aurait bien outragé & fait perdre
" le fruit d'un bon voyage, peut-être il en ſerait quitte
" pour vous faire répondre par le Miniſtère Anglais
" *que le Capitaine était ivre, ou que c'eſt un mal-entendu.*
" Mais votre Grandeur ſait bien que, ſi cette excuſe
" banale & triviale ſuffit pour appaiſer la vindicte du
" Gouvernement Français, l'utile Négociant dont le
" métier eſt de confier ſa fortune aux flots, ſur la foi
" des Traités, n'en reſte pas moins ruiné, malgré les
" dédommagemens promis, dont on ſait toujours trop
" bien éluder l'accompliſſement.

" Cependant, Monſeigneur, le Négociant maritime
" étant de tous les ſujets du Roi celui que les Traités
" doivent le plus enviſager, eſt auſſi celui qui a beſoin
" d'une protection plus immédiate. Jettez-un coup
" d'œil ſur tous les états de la ſociété, Monſeigneur,
" & vous verrez que l'Adminiſtration, le Fiſc, le Mili-
" taire, le Clergé, la Robe, la terrible Finance, & mê-
" me la claſſe utile des Laboureurs, tirent leur ſubſi-
" ſtance, ou leur fortune de l'intérieur du Royaume :
" tous vivent à ſes dépens. Le Négociant ſeul, pour
" en augmenter les richeſſes ou les jouiſſances, met à
" contribution les quatre parties du monde ; & vous
" débarraſſant utilement d'un ſuperflu inutile, il va
" l'échanger au loin & vous enrichit en retour, des
" dépouilles de l'univers entier. Lui ſeul eſt le lien
" qui rapproche & réunit tous les peuples que la dif-
" férence des mœurs, des cultes & des gouvernemens
" tend à iſoler, ou à mettre en guerre.

" Si donc le Négociant ſe voit déſormais obligé de
" rendre compte d'avance de ſes ſpéculations, dont la
" réuſſite dépend toujours de la diligence & du ſecret,
" & qui ſont ſoumiſes à des variations dépendantes de
" tous les événemens politiques ; il n'y a plus pour lui
" ni liberté, ni ſûreté, ni ſuccès, & la chaîne univer-
" ſelle eſt rompue.

" Votre Grandeur s'appercevra bien que ce n'eſt pas
" pour éluder d'obéir que nous obſervons ; mais ſeule-
" ment parce que nous penſons que d'établir une in-

" quiſition

" quiſition ſur les ſecrèts des Négocians, par complai-
" ſance pour les rivaux du commerce Françaiſe & les
" ennemis naturels de l'Etat, eſt un emploi de l'auto-
" rité ſujet à des conſéquences terribles, dont la moins
" funeſte eſt de dégoûter le Commerce & d'éteindre
" l'émulation, ſans laquelle rien ne ſe fait.

" Lorſque notre Commiſſionnaire s'eſt rendu ſous
" ſon nom, adjudicataire de *l'Hippopotame*, vous avez
" eu la bonté, Monſeigneur, de lui promettre l'aſſu-
" rance du premier fret-royal pour les Colunies : daig-
" nez remplir cette promeſſe ; ſon exécution eſt le
" meilleur moyen de vous aſſurer de la vraie deſtina-
" tion de notre vaiſſeau. Nous croyons, Monſeigneur,
" que ce ſeul mot renferme toutes les explications que
" votre Grandeur deſire.

" Nous ſommes avec le plus profond reſpect, &c."

Ce Mémoire fait pour fixer la vraie deſtination du *Fier Rodrigue*, & déſarmer la Cour, produiſit un effet tout contraire en me décelant : on crut m'y reconnaître, & les cris de l'Ambaſſadeur continuant ſans relâche & contre mon navire & contre ma perſonne, le Miniſtère, à l'inſtant qu'il levait l'embargo momentané mis ſur tous les autres vaiſſeaux du Commerce, ordonna durement d'arrêter le mien dans le port, ſans lui laiſſer l'eſpoir de partir en aucun temps.

Ayant eu deſſein de l'armer en pieces de bronze, pour qu'il fût plus léger à la marche, en guerre & marchandiſes : j'avais fait acheter & tranſporter à grands frais, de ces canons, la quantité qui m'étais néceſſaire. Un nouvel ordre, arraché par mon Euménide, arriva, qui me força de revendre mon Artillerie à toute perte, & n'en laiſſa pas moins ſubſiſter l'embargo mis ſur mon navire.

En vain j'offris perſonnellement au Miniſtère d'embarquer ſur ce vaiſſeau, des troupes du Roi pour Saint-Domingue, afin qu'on fût bien ſûr de ſa deſtination. En vain je propoſai de ſoumettre ma cargaiſon à la viſite la plus rigoureuſe, pour qu'on fût certain qu'au-

cunes munitions n'entraient dans le chargement du *Fier Rodrigue*. En vain je dépoſai ma ſoumiſſion de faire rentrer ce vaiſſeau dans ſix mois, avec expédition & denrées de Saint-Domingue, ſous peine de la perte entiere & du navire & de ſa cargaiſon, ſi j'y manquais. Le Miniſtère fut inexorable ; & malgré les plaintes qu'une telle rigueur m'arracha ; malgré la dépenſe enorme d'un double achat, double tranſport & diſpendieux changement d'Artillerie ; malgré la perte réſultante d'une cargaiſon d'un million, retenu une année entiere au lieu de ſon départ ; magré la miſe continuelle & ruineuſe de l'équipement d'un vaiſſeau de cette force, arrêté dans le port le même temps d'une année ; enfin malgré les proteſtations que le déſepoir me fit faire de rendre l'Adminiſtration garante de mes pertes devant le Roi même, & pour leſquelles aujourd'hui je ſuis en inſtance aux pieds de Sa Majeſté ; les Miniſtres, fidèles à je ne ſais quelle parole arrachée par l'Ambaſſadeur Anglais, ne voulurent jamais conſentir à lever l'embargo de mon navire ; & je déclare avec douleur, que je n'ai obtenu cette tardive juſtice, qu'après la notification du Traité de Commerce entre la France & l'Amérique, faite à Londres par le Marquis de Noailles, & la bruſque retraite de l'Ambaſſadeur d'Angleterre ; c'eſt-à-dire, plus d'un an après le chargement & l'équipement du *Fier Rodrigue*.

Voilà ce que le Vicomte de Stormont s'eſt bien gardé d'écriere à ſa Cour, & ce qu'il n'oſerait démentir aujourd'hui. Je laiſſe en blanc mille autres Faits très-affligeans pour notre Commerce & notamment, pour moi ; parce que cet extrait ſuffit, au-delà, pour montrer quelle foi doit être accordée aux narrés, aux inculpations de ce long *Mémoire juſtificatif*.

Lorſque le Vicomte de Stormont réſidait à Paris, & qu'il s'y débitait un menſonge politique, une fauſſe nouvelle un peu fâcheuſe pour les Américains ; on ſe ſouvient encore que le mot des Députés du Congrès, interrogés par tout le monde, était conſtamment : ne croyez pas cela, Monſieur, *c'eſt du Stormont tout pur*.

Eh

Eh bien ! Lecteur, on en peut dire autant du Mémoire juſtificatif, *c'eſt du Stormont tout pur*, au ſtyle près, qui, bien qu'un peu traînant dans la traduction, ne manquerait pas de graces, ni la logique de juſteſſe, ſi l'Ecrivain n'oubliait pas ſans ceſſe que le Lord Stormont en a fourni les données, & qu'il écrit pour l'injuſte Angleterre, dont les uſurpations, la mauvaiſe foi, l'arrogance & le depotiſme ont fait une claſſe abſolument ſéparée de toutes les ſociétés humaines.

Car, ſi les Royaumes ſont de grands corps iſolés, & plus ſéparés de leurs voiſins par la diverſité d'intérêts que par les barrieres, les citadelles ou la mer qui les renferment ; ſi leurs ſeules relations ſont celles du *Droit-naturel*, c'eſt-à-dire, celles que la conſervation, le bien-être & la proſpérité de chacun lui impoſent ; & ſi ces relations diverſement modifiées ſous le nom de *Droit des gens*, ont pour principe général, ſelon Monteſquieu même, *de faire ſon propre bien avec le moins de mal poſſible aux autres* ; il ſemble que l'Angleterre, ayant mis tout ſon orgueil à s'écarter de cette loi commune, ait choſi pour principe fondamental de ſe rendre odieuſe & redoutable à tout le monde, quand il n'en devrait réſulter aucun avantage pour elle-même.

Ajoutez à ce damnable principe, la commodité toujours ſubſiſtante d'enfreindre les Traités, & de manquer à toutes les Conventions, ſous prétexte que ſon Roi n'ayant qu'une autorité partagée entre lui, le Peuple & la Nobleſſe, les engagemens qu'il prend, ne peuvent empêcher la fougueuſe Nation de ſe porter à des excès qui n'en ſubſiſtent pas moins, quoique déſavoués par l'équité du Prince, ou ſon reſpect pour la foi jurée. Réuniſſez, dis-je, toutes ces notions, & vous n'aurez encore qu'une faible idée du Peuple audacieux qui nous accuſe aujourd'hui de perfidie.

Mais pourtant, ſi le Roi d'Angleterre ne peut pas toujours être rendu garant des infractions de ſon peuple aux Traités ſubſiſtans ; à qui donc gardons-nous notre foi ? Quoi ! vous nous liez, Anglais, & ne croyez jamais l'être ? Etrange & ſuperbe Nation, qu'il

qu'il faut admirer pour ton patriotiſme & la fermeté Romaine que tu montres en tes revers actuels ; mais qu'il eſt temps d'humilier, pour punir & réprimer l'abus affreux que tu te plûs toujours à faire de ta proſpérité !

Marâtre inſenſée ! qui prétends à l'amour de tes enfans, quand tu ne veux les enchaîner que pour épuiſer le ſang de leurs veines, & l'employer à tes proſtitutions ! Si l'inſtant eſt venu que ton exemple doit apprendre aux Nations qu'il n'eſt de politique heureuſe & durable que celle fondée ſur la morale univerſelle, & ſur la réciprocité des devoirs & des égards . . . . . .

Si tes Miniſtres, aveuglés par une ambition inepte en ſes vues & trompée dans ſes meſures, ont imprudemment porté leur ſyſtême oppreſſif ſur tes Colonies, & les ont forcé, en prenant les armes, d'adopter pour deviſe, ce vers terrible, inſtructif & ſublime de notre grand Voltaire :

L'injuſtice à la fin produit l'indépendance.

Et ſi, par une ſuite de cette inquiète arrogance, qui ne vous permet jamais de goûter de liberté, que celle qui s'appuie ſur l'oppreſſion de vos freres, vous allez encore avoir, ô Anglais ! à pleurer la perte de l'Irlande ſi longtems par vous, & ſi injuſtement avilie ; repentez-vous ; frappez votre poitrine ; accuſez-vous, & ceſſez d'accuſer vos voiſins de l'orage & des maux infinis, que vous ſeuls avez attirés ſur votre patrie malheureuſe.

J'ai prouvé, par vos procédés affreux envers nous, qu'il ne vous était dû de notre part qu'anathême & vengeance ; & cepedant, Anglais ! vous êtes les agreſſeurs !

J'ai prouvé que, ſi la France eut ſuivi l'impulſion du plus juſte reſſentiment, elle eut dû ſecourir l'Amérique, la prévenir même & hâter l'inſtant de ſon indépendance ; & cependant, Anglais ! vous êtes les agreſſeurs !

J'ai prouvé que tournant contre l'honneur de nos Miniſtres l'effet de leur condeſcendance pour vos em-

barras,

barras, vous prétendez les couvrir du ridicule ineffaçable d'avoir ſans ceſſe arrêté d'une main ce que vous les accuſez d'avoir encouragé de l'autre ; qu'au lieu de leur rendre graces du peu de fruit que l'Amérique a tiré des faibles efforts du Commerce, vous mettez ces efforts ſur le compte de leur perfidie : en cela même, Anglais ! vous êtes des agreſſeurs très-malhonnêtes & très-ingrats.

Cependant, paſſe encore pour injurier. C'eſt votre maniere de vous défendre, elle eſt connue ; & quand on s'eſt fait une mauvaiſe réputation, il reſte au moins à jouir du triſte privilége acquis par elle. On ſait bien que dans votre ſtyle il en eſt, ô Anglais ! de la *perfidie* de la France comme de la *poltronnerie* des Américains qui ont fait mettre armes bas à vos troupes, & vous ont chaſſé de leur pays. A vous donc permis d'injurier tout le monde.

Mais déraiſonner pour le ſeul plaiſir d'outrager ! Déraiſonner dans un Ecrit grave, & ſoumis au jugement des raiſonneurs de l'Europe ! n'eſt-ce pas abuſer à la fois de toutes les façons d'être audacieux ? Car enfin ſi le Roi de France eût eu le deſſein de ſecourir ſecrètement l'Amérique, il eût au moins voulu le faire efficacement ; & dans ce cas, il ne fallait pas un grand effort pour deviner qu'en prêtant ſeulement un million ſterling aux Etats-unis ; une eſpéce de proportion à l'inſtant retablie entre le numéraire & le papier de leur pays, aurait ſoutenu le crédit & l'émulation générale, eût augmenté l'ardeur des ſoldats par la réalité de la paye, & peut-être eût mis les Americains, ſans autre ſecours, à portée de terminer promptement leur guerre. Economie, ou Libéralité qui nous eût épargné près de 400 millions, que notre protection militaire nous a déjà coûté !

Donc ſi la morale ou la noble politique du Roi de France, l'empêcha de prendre ce parti ; c'eſt que ce Roi, jeune & vertueux, ne voulut pas permettre ce qu'il ne pouvait pas avouer. Toute ſa conduite ſubſéquente eſt la preuve de cette aſſertion.—Mais pourquoi donc

ce Roi ſi juſte a-t-il ſubitement renoncé à ſa neutralité pour s'allier avec l'Amerique?—Ecoutez-moi, Lecteur, & péſez mes paroles: cette réponſe eſt la fin de tout.

Après avoir demeuré long-temps ſpectateur paſſif, & tranquille de la guerre exiſtante, le Roi de France inſtruit par les débats du Parlement d'Angleterre & par le ſuccès des armes Américaines, que, malgré les efforts des Anglais, pendant trois campagnes ſucceſſives, la force des événemens ſéparait enfin l'Amérique de l'Angleterre: Inſtruit auſſi que les meilleurs eſprits de la nation Anglaiſe s'accordaient à penſer, à dire hautement dans les deux Chambres qu'il fallait à l'inſtant reconnaître l'indépendance des Américains, & traiter avec eux ſur le pied de l'égalité: Le Roi ne pouvant plus ſe tromper ſur le véritable objet des armemens de l'Angleterre, lorſqu'il voyait le peuple Anglais demander à grands cris la guerre contre lui, faire offres de lever la milice nationale à ſes frais, & de fournir volontairement, par chaque *Shire* ou Comté, un certain nombre de ſoldats, pourvu qu'ils fuſſent employés contre la France: S'étant d'ailleurs bien aſſuré que les Amiraux Anglais qui avaient nettement refuſé de ſervir contre l'Amerique, étaient néanmoins nommés à des commandemens d'eſcadres qui ne pouvaient donc plus la menacer: Trop certain enfin des millions qu'on répandait & des efforts qu'on feſait pour diviſer les eſprits, tant au Congrès en Amérique, que ceux de la Déptuation en France; & ſur-tout connaiſſant bien l'eſpoir ſecret qu'on avait à Londres d'engager les Américains, par l'offre inopinée de l'indépendance, à ſe réunir aux Anglais contre la France, à la punir, par une guerre ſanglante & combinée, de trois ans de froideurs & de refus de s'allier à l'Amérique. Preſſé par tant de motifs accumulés, le Roi s'eſt déterminé, mais publiquement & ſans aucun myſtère, mais ſans déclarer la guerre aux Anglais, encore moins la leur faire ſans la déclarer, comme ils en ont établi l'odieux uſage; ſans vouloir même entamer de négociations préjudiciables à la Cour de Londres, & par une ſuite modérée de la neutralité qu'il avait

adoptée,

adoptée, le Roi, dis-je, s'eſt enfin déterminé à reconnaître l'indépendance de l'Amérique, à former un Traité de commerce avec les nouveaux Etats-unis ; mais ſans excluſion de perſonne, pas même des Anglais, à la concurrence de ce commerce.

Certes, ſi les règles de la juſtice, de la prudence & le ſoin de ſa propre ſureté n'ont pas permis au Roi de différer plus long-temps cette reconnaiſſance d'un honorable affranchiſſement, & d'une indépendance dont les Anglais ſe flattaient de faire tourner bientôt leur honteux aveu contre nous-mêmes ; au moins faut-il convenir qu'aucun Acte auſſi intéreſſant, auſſi grand, auſſi national, ne s'eſt fait avec plus de modération, de candeur, de nobleſſe & de ſimplicité ; tous caractères abſolument oppoſés à la *perfidie* dont l'inſolence Anglaiſe a voulu tâcher la France & le Roi dans ſon *Mémoire juſtificatif :* Ce qu'il fallait prouver.

Quant à moi, dont l'intérêt ſe perd & s'évanouit devant de ſi grands intérêts ; moi faible Particulier, mais courageux Citoyen, bon Français, & ſincere ami du brave Peuple qui vient de conquérir ſa liberté ; ſi l'on eſt étonné que ma faible voix ſe mêle aux bouches de tonnerre qui plaident cette grande cauſe ; je répondrai qu'on n'a beſoin de puiſſance que pour ſoutenir un tort, & qu'un homme eſt toujours aſſez fort quand il ne veut qu'avoir raiſon. J'ai fait de grandes pertes ; elles ont rendu mes travaux moins utiles que je ne l'eſpérais à mes Amis Indépendans ; mais comme c'eſt moins par mes ſuccès que par mes efforts que je dois être jugé, j'oſe encore prétendre au noble ſalaire que je me ſuis promis, l'eſtime de trois grandes Nations, la France, l'Amérique, & même l'Angleterre.

P. A. CARON DE BEAUMARCHAIS.

LETTRE

Du Duc de PRASLIN *au Comte de* VERGENNES.

J'AI reçu, MONSIEUR, il y a quelques jours, une petite Brochure, qui a pour titre : *Obſervations ſur le Mémoire Juſtificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Auguſtin Caron de Beaumarchais*, &c. Je n'y ai d'abord fait aucune attention, parce que je m'occupe rarement de la lecture des Brochures, & ſur-tout de celles qui ſont relatives à la Politique ; mais le bruit, que celle-ci a fait dans le Public, a excité ma curioſité ; & j'aurois peine à vous exprimer, à quel point j'ai été ſurpris d'y trouver page 35. le paſſage ſuivant : *Mais mon courage renaiſſoit, quand je penſois . . . . que ma Patrie ſeroit vengée de l'abaiſſement, auquel on l'avoit ſoumiſe en fixant par le Traité de* 1763. *le petit nombre de Vaiſſeaux qu'on daignoit encore lui ſouffrir.*

Si cet Ecrit, MONSIEUR, étoit l'ouvrage d'un Particulier ſans miſſion, qui ne s'eſt pas donné la peine de lire le Traité dont il parle, j'aurois mépriſé l'aſſertion erronée, qui s'y trouve ; mais il paſſe dans le monde pour être publié ſous l'autorité du Gouvernement. Dès-lors on doit croire, qu'il ne contient que des vérités ; & la part, que j'ai euë à ce Traité, ne me permet pas de voir avec indifférence l'Article, que je viens de rapporter, qui intéreſſe à la fois mon honneur, celui de la Nation, & la mémoire du feu Roi.

Vous ſçavez certainement, MONSIEUR, que dans le Traité de *Paris* il n'y a aucun Article, qui fixe le petit nombre de Vaiſſeaux, que la *Grande-Brétagne* daigne encore ſouffrir à la *France* ; que même dans tout ce Traité, (qui n'a point d'Article ſecret,) il n'y a pas un ſeul mot, dont on puiſſe tirer une induction de cette nature :

Et,

Et, ſi vous voulez vous faire repréſenter toute la Négociation, qui l'a précédée, vous verrez, qu'une pareille Clauſe n'a jamais été propoſée. Les Miniſtres *Anglois*, avec qui nous avons traité, connoiſſoient tout l'avantage de leur poſition ; & ils ont très-bien ſçu ſe prévaloir de nos pertes & de nos malheurs pour demander des Conditions de Paix proportionnées à leurs ſuccès. Mais, MONSIEUR, (& c'eſt une juſtice, que je leur dois,) ils penſoient noblement : Ils ſçavoient les égards, qui ſont dûs aux grandes Puiſſances : Ils n'ont jamais hazardé des Propoſitions inſultantes ; & j'oſe dire, qu'ils me connoiſſoient aſſez pour prévoir la manière dont j'y aurois repondu. J'ajouterai encore, que le feu Roi, qui ſçavoit ſoutenir la dignité de ſa Perſonne & l'indépendance de ſa Couronne, n'auroit jamais permis à aucun de ſes Miniſtres de mettre ſous ſes yeux une Clauſe auſſi étrange. La Paix étoit alors déſirée par tout le Royaume. On alloit même juſqu'à la regarder comme néceſſaire ; mais je puis atteſter, qu'elle n'auroit jamais été faite, ſi nos Ennemis l'avoient miſe au prix du deshonneur.

Au ſurplus, MONSIEUR, cette prétenduë limitation de nos Forces maritimes, démentie par tous les Actes du Traité & par toute la Négociation, l'eſt encore aux yeux de tout l'Univers par le ſeul fait du rétabliſſement de notre Marine. Il eſt notoire, qu'elle étoit preſque anéantie en 1763 ; & depuis cette époque l'on n'a ceſſé de travailler publiquement dans nos Ports à la remettre ſur le pied le plus reſpectable, où elle ait été depuis le commencement de la Monarchie. Quand j'ai quitté ce Département, la *France* avoit déjà ſoixante-quatre Vaiſſeaux, indépendamment de ceux qui étoient ſur les Chantiers, toutes les matières néceſſaires pour en conſtruire dix ou douze de plus, & environ cinquante groſſes Frégates ou Corvettes. Les *Anglois* voyoient ce rétabliſſement d'un œil inquiet & jaloux ; mais ils n'en ont jamais porté de plainte. Ils ſçavoient bien, qu'ils n'avoient pas le droit de s'y oppoſer ; & on peut croire, que, s'ils y avoient été autoriſés par le Traité de

Paris, ils n'auroient pas négligé de faire valoir un tître ſi utile & ſi glorieux.

J'ai peut-être trop étendu mes obſervations ſur un Article, dont l'erreur ſe décèle d'elle-même: Mais, MONSIEUR, occupant aujourd'hui la Place, qui m'a été confiée autrefois, vous êtes plus fait qu'un autre pour ſentir & pour approuver mes motifs; & je crois, que vous penſerez comme moi, qu'il eſt de la juſtice & de la dignité du Roi de faire desavouër publiquement l'Article que je lui dénonce. Je ne craindrai pas même de dire, qu'il doit cette ſatisfaction à la mémoire de ſon Grand-Père, à l'honneur de ſa Couronne, & à celui de la Nation qu'il gouverne.

J'eſpère, MONSIEUR, que vous voudrez bien mettre ſous les yeux de S. M. ma juſte & reſpectueuſe réclamation avec les titres, ſur leſquels elle eſt fondée, & me faire part des ordres, qu'Elle jugera à propos de donner en conſéquence. J'ai l'honneur &c.

LETTRE

Du Duc de CHOISEUL *au Comte de* VERGENNES.

J'AI reçu, MONSIEUR, de la part de l'Auteur un Ecrit ayant pour titre: *Obſervations ſur le Mémoire Juſtificatif de la Cour de Londres.* On aſſure, MONSIEUR, que cet Ouvrage vous a été lu: L'on ne peut pas douter, par la manière dont il ſe publie, qu'il ne ſoit autoriſé par le Gouvernement. C'eſt d'après cette opinion que je penſe, que vous trouverez naturel, que j'aye l'honneur de vous faire obſerver, qu'il ſe trouve dans cet Ecrit une fauſſeté de fait & de bon ſens, ſur laquelle il eſt juſte, décent, & même politique d'éclairer authentiquement le Roi & le Public.

Mr. de *Beaumarchais*, à la page 35, de ſon *Mémoire*, après avoir fait le tableau vraiment touchant, & juſqu'à ce moment-ci inconnu de l'*Europe* entière, des anxiétés qui le deſſéchoient d'inſomnies; après avoir peint les

ſoupçons,

ſoupçons, l'inquiétude, & les reproches de la *France*, de l'*Amérique*, & de l'*Angleterre*, dont il étoit la victime, dit, qu'*il a vu renaître ſon courage, quand il a penſé, que ſa Patrie ſeroit vengée de l'ambaiſſement, auquel on l'avoit ſoumiſe, en fixant par le Traité de* 1763, *le petit nombre de Vaiſſeaux, qu'on daignoit encore lui ſouffrir.* C'eſt cette aſſertion fauſſe & abſurde, que je prends, MONSIEUR, la liberté de vous dénoncer. Vous connoiſſez le Traité de 1763. Vous ſçavez, que dans le fait rien n'eſt ſi dénué de vérité & de vraiſemblance, que ce qu'oſe avancer affirmativement Mr. de *Beaumarchais*. Si vous vous êtes fait rendre compte de la Negociation de ce Traité, qui doit être dans vos Bureaux, vous aurez vu, que ce fut l'*Angleterre* qui la première propoſa la Paix à la *France*, & que, malgré ſes ſuccès, elle reſpectoit trop la grandeur du Roi pour imaginer de lui propoſer une condition auſſi humiliante. Le Miniſtre de la Marine ne peut pas ignorer, que la plus grande partie des Vaiſſeaux, employés dans la Guerre actuelle, ont été donnés gratuitement au Roi en 1762, par les différents Corps & Communautés de ſon Royaume, & qu'ils ont été conſtruits auſſi-tôt après la Paix de 1763. Ainſi il ne peut y avoir aucune difficulté de publier la fauſſeté du fait avancé par Mr. de *Beaumarchais*: Mais j'aurai l'honneur de vous obſerver, MONSIEUR, que ce fait faux, conſigné dans un Ecrit que l'on ſuppoſe approuvé par le Miniſtère, peut avoir des conſéquences dangereuſes.

La premiere ſeroit, que le Roi fut dans l'erreur ſur un fait de cette importance: Sa Majeſté n'ignore pas, ſans doute, que ſes Miniſtres ont connoiſſance du Mémoire de Mr. de *Beaumarchais*: Naturellement Elle doit croire, que ce qui eſt dit dans ce Mémoire ſur le dernier Traité eſt exact. Son cœur noble & ſenſible eſt ſurement peiné d'une condition de ce Traité auſſi humiliante pour la mémoire du feu Roi, & auſſi deshonorante pour la Nation, dont il eſt le Souverain. Je crois, MONSIEUR, qu'il eſt juſte & inſtant, que vous détrompiez Sa Majeſté, en mettant ſous ſes yeux la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. J'oſe même déſirer,

que

que vous diſiez au Roi, que, quelque ſoumis que je fuſſe aux volontés du feu Roi par devoir & par reſpect, il n'auroit pas été en moi de contribuer par ma ſignature à un Article auſſi contraire à l'honneur de ſon Règne.

L'aſſertion poſitive de Mr. de *Beaumarchais* peut faire craindre un autre danger, ſi elle n'étoit pas pulvériſée dans ſon principe par l'autorité du Roi avec la plus grande authenticité. Vous ſçavez, MONSIEUR, que la prévoyance eſt une des qualités les plus eſſentielles en Politique. Quelque formidables que ſoient les forces du Roi, quelque grands que ſoient le pouvoir & l'influence de Sa Majeſté en *Europe*, quelques talens que l'on puiſſe avoir pour diriger ſa puiſſance reſpectable, le ſort des Armes depend de tant de hazards, que l'on éprouve quelquefois des malheurs, même en ſuivant les projets les plus habilement combinés. Je ſuis bien éloigné de craindre des revers dans la Guerre actuelle: Mais qui peut répondre des évènemens dans une autre Guerre? Et, ſi ces évènemens conduiſoient au déſir, au beſoin de rechercher la Paix, les *Anglois*, qui à *Geertruidenberg* n'ont pas penſés à limiter les forces de la *France*, qui en 1763, n'ont pas eu, même en imagination, la hardieſſe de faire une telle Propoſition, ne ſeroient-ils pas autoriſés, d'après un Mémoire où cette Propoſition eſt poſée en fait, d'après un Mémoire avoué par le Miniſtère de *France*, d'avancer, comme prétention, cette condition de Paix, ſans craindre de revolter des Miniſtres & une Nation, qui auroit imaginé d'elle-même de paſſer ſous ce joug?

Je vous demande pardon, MONSIEUR, de m'être étendu auſſi longuement ſur cet objet. Je n'ai pu me refuſer à l'intérêt que je dois y prendre; & j'ai cru que, lorſque Mr. de *Beaumarchais* faiſoit part à l'*Europe* de ſes ſentimens ſur les différends de l'*Angleterre* & de l'*Amérique*, & de ſa volonté de ſoutenir l'honneur & les droits de la Couronne de *France*, je pouvois vous confier mon ſentiment ſur un fait, qui intéreſſe la glorie du feu Roi, lorſque j'avois l'honneur d'être ſon Miniſtre. J'ai celui d'être &c.

Réponſe

REPONSE

Du Comte de VERGENNES *à la Lettre du Duc de* PRASLIN.

C'EST avec beucoup de raiſon, MONSIEUR LE Duc, que vous réclamez contre le paſſage inſeré dans l'Ecrit, ayant pour titre : *Obſervations ſur le Mémoire juſtificatif de la Cour de Londres*, qui ſuppoſe une limitation du nombre de Vaiſſeaux, que la France pourroit entretenir. Le Roi & ſon Conſeil n'ont pas été moins choqués de cette abſurde & menſongére aſſertion, que vous vous en montrez offenſé. Quoique cet ouvrage ſoit d'un Particulier ſans aucune miſſion, & qui à eu l'étourderie d'écrire d'après des préjugés populaires, ſans prendre la peine de s'éclairer par la lecture des Actes du Traité de 1763, ou auprès dés Perſonnes, qui auroient pu lui fournir des lumières ſures, & par conſéquent que ſon erreur ne puiſſe faire dogme & tirer à conſéquence, Sa Maj. a néanmoins jugé devoir en détruire juſqu'à la trace. Je joins ici, MONSIEUR LE DUC, une Copie de l'Arrêt, que le Roi a rendu dans ſon Conſeil : J'eſpère, qu'il vous paroîtra ſatisfaiſant & remplir tout ce que vous pouvez déſirer. J'ai l'honneur d'être, &c.

ARRÊT

Du Conſeil d'Etat, portant Suppreſſion des Obſervations de Mr. de Beaumarchais, &c.

LE Roi étant informé, qu'il s'eſt répandu dans le Public un Imprimé, ayant pour titre : *Obſervations ſur le Mémoire Juſtificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Auguſtin Caron de Beaumarchais* ; Sa Majeſté y auroit remarqué avec ſurpriſe, outre différentes aſſertions hazardées & qualifications trop peu ménagées, que l'Au-

teur auroit établi en fait " qu'il exiſtoit dans le Traité " de *Paris* de 1763, une ſtipulation, ſoit publique, " ſoit ſecrette, qui limiteroit le nombre des Vaiſſeaux " que la *France* pourroit entretenir :" Cette allegation étant entièrement contraire à la vérité, & démentie tant par le Traité qui ne renferme aucun Article ſecret, que par les Actes qui l'ont précédé & ſuivi, Sa Majeſté auroit eſtimé ne pouvoir laiſſer ſubſiſter une aſſertion auſſi abſurde. Conſidérant en outre que cet Ecrit a été publié & répandu en contravention aux Réglemens de la Librairie; Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, de l'avis du Garde des Sceaux, a ordonné & ordonne, que le dit Imprimé, ayant pour titre : *Obſervations ſur le Mémoire Juſtificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Auguſtin Caron de Beaumarchais*, ſera & demeurera ſupprimé : A fait & fait Sa Majeſté expreſſes inhibitions & defenſes à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs & autres, d'imprimer, vendre, colporter & diſtribuer le dit Ecrit : Enjoint à tous ceux qui en auront des Exemplaires, de les rapporter dans quinzaine pour tout délai au Greffe du Conſeil, pour y être ſupprimés ; ordonne en outre Sa Majeſté, que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera : Enjoint au Sieur Lieutenant-Général de Police à *Paris* de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt. *Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à* VERSAILLES, *le* 19, *Décembre* 1779.

(Signé) AMELOT.

FIN.

E 180
B 325 oe